



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
2 avril 2014  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2014**

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Prolongation des programmes de pays dans la région  
de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe**

**Note du Directeur exécutif**

*Résumé*

On trouvera dans la présente note des informations sur la prolongation des programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP): une première prolongation d'un an dans le cas de l'Ouganda et une prolongation de deux ans dans celui du Burundi.

Selon les procédures établies, le Directeur exécutif approuve les demandes de prolongation de six mois et les premières demandes de prolongation d'un an, les demandes de prolongation pour une deuxième et une troisième année, de même que celles pour deux ans et deux ans et demi devant être soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra décider a) de prendre note de la première prolongation d'un an du programme de l'Ouganda (voir tableau 1); et b) d'approuver la prolongation de deux ans de celui du Burundi (voir tableau 2).



Tableau 1  
**Prolongations approuvées par le Directeur exécutif**

Pays	Période sur laquelle portait le programme d'origine	Période de la prolongation proposée	Explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Questions de mise en œuvre et questions diverses
Ouganda	2010-2014	2015  (première prolongation d'un an)	Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu de prolonger d'un an, soit jusqu'à la fin 2015, l'actuel plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2014, ce qui permettra de l'aligner parfaitement sur le cycle de planification du Gouvernement. La prolongation du PNUAD et des programmes de pays respectifs assurera également la pleine participation de l'équipe de pays des Nations Unies à la formulation du plan national de développement 2015/16-2019/20.	Le Gouvernement examine actuellement le plan national de développement 2010/11-2014/15 qui court jusqu'à juin 2015. Le prochain plan 2015/16-2019/20 débutera en juin 2015. Ainsi, si le nouveau PNUAD 2016-2020 est élaboré en 2014, celui-ci ne tiendra pas compte des priorités du prochain plan national de développement.	Au cours de la période de prolongation, le FNUAP aidera le Gouvernement à: a) préparer les rapports principaux et analytiques pour le recensement de la population et des logements prévu pour 2014; b) utiliser des données factuelles, en particulier le dividende démographique, afin de préconiser les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) dans le cadre du programme de développement national pour l'après 2015; c) poursuivre le renforcement du mécanisme de coordination pour la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et accroître la capacité en vue de la stimulation de la demande de planification familiale; d) améliorer la santé maternelle par des interventions portant sur la prévention et le traitement de la fistule obstétricale, les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la planification familiale; e) mener des activités de sensibilisation reposant sur des données factuelles pour intégrer les besoins des adolescents et des jeunes en matière de santé procréative et sexuelle dans les lois, politiques et programmes nationaux, notamment l'éducation sexuelle; et f) améliorer les systèmes nationaux de protection pour faire progresser la santé procréative et faire face à la violence sexiste.

Tableau 2  
**Prolongation nécessitant l'approbation du Conseil d'administration**

Pays	Période sur laquelle portait le programme d'origine	Période de la prolongation proposée	Explications		
			Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies	Évolution politique du pays	Questions de mise en œuvre et questions diverses
Burundi	2010-2014	2015-2016 (première prolongation de deux ans)	Le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont convenu de prolonger de deux ans, soit jusqu'à la fin 2016, l'actuel plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2010-2014 afin d'aligner celui-ci sur le deuxième cadre stratégique de lutte contre la pauvreté du Burundi pour la période 2012-2016.	Les élections présidentielle et législatives devraient avoir lieu en 2015 et sont susceptibles de retarder la mise en œuvre du programme.	Au cours de la période de la prolongation, l'assistance du FNUAP portera sur: a) le développement des services de planification familiale de qualité en réponse aux besoins des femmes, hommes, adolescents et jeunes; b) l'amélioration de l'environnement socioculturel de manière à réduire les obstacles à l'accès aux services de santé procréative; c) l'élargissement de l'accès aux services de santé maternelle, notamment la prévention et le traitement de la fistule obstétricale; et d) l'amélioration de la santé procréative des adolescents et des jeunes par l'éducation sexuelle et des services adaptés à leurs besoins.